



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PERDON
se réunira, en séance ordinaire

Le Mercredi 12 juillet 2023 à 18h30 à la mairie

Ordre du jour :

Visite de la maison paramédicale et du local kiné

- 1) Délibération portant création d'un emploi d'agent de maîtrise
- 2) Délibération portant proposition du programme d'assiettes des coupes 2024 présentée par l'ONF
- 3) Délibération portant attribution d'une subvention communale à l'association Club Espoir et Amitié
- 4) Présentation du projet de la maison Bourlon et de l'extension de la maison paramédicale
- 5) Questions diverses

Fait à Saint-Perdon, le 06 juillet 2023

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

